

FCP SÉCURITÉ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 31.689.081DT et une valeur liquidative égale à 168,882par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Autres obligations légales et réglementations

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 95,51% de l'actif total au 31 décembre 2021.
- 2) Nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds :
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de Bons de Trésor doit être d'environ 60%. Au 31 décembre 2021, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 54,39% dans des Bons de Trésor Assimilables (BTA).

- Le pourcentage d'emploi de l'actif en actions cotées en bourse est d'environ 35%. Au 31 décembre 2021, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 40,31% dans des actions cotées en bourse.
 - Le pourcentage d'emploi de l'actif en titres OPCVM est d'environ 5%. Au 31 décembre 2020, l'actif du « FCP SÉCURITÉ » est employé à raison de 0,80% dans des titres OPCVM.
- 3)** Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2021 une proportion de 4,49% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ ».

Tunis, le 15 février 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2021
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	30 333 558	30 137 820
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 056 906	13 270 584
b - Obligations et valeurs assimilées		17 276 652	16 867 236
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 427 247	2 561 105
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.2	28 898	59 937
c - Placement à terme	3.3	1 398 349	2 501 168
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		31 760 805	32 698 925
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	47 926	46 360
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	23 798	1 468 770
TOTAL PASSIF		71 724	1 515 130
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	30 440 316	30 108 936
CP 2 - Sommes distribuables		1 248 765	1 074 859
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		57	29
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 248 708	1 074 830
ACTIF NET		31 689 081	31 183 795
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 760 805	32 698 925

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 451 944	1 080 174
a -Revenus des actions		505 190	170 800
b - Revenus des BTA		907 704	887 809
c- Revenusdes titres OPCVM		39 050	21 565
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	32 454	223 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 484 398	1 303 849
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-188 466	-182 352
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 295 932	1 121 497
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-47 224	-46 667
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 248 708	1 074 830
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		1 248 708	1 074 830
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		249 406	736133
* +/- values réalisées sur cessions de titres		92 342	-115364
* Frais de négociation de titres		-10 368	-49 211
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	1 580 088	1 646 388

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 580 088	1 646 388
a - Résultat d'exploitation	1 248 708	1 074 830
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	249 406	736133
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	92 342	-115364
d - Frais de négociation de titres	-10 368	-49 211
AN 2 - Distribution des dividendes	-1 074 802	-1 729 290
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
b - Rachats	-	-
*Capital	-	-
*Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	505 286	-82 902
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	31 183 795	31 266 697
b - En fin d'exercice	31 689 081	31183795
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	187 640
b - En fin d'exercice	187 640	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	168,882	166,189
TAUX DE RENDEMENT	5,067%	5,266%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

" FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP n'a pas connu des variations en 2021, il s'élève à 18.764.000 DT (en nominal) et se décompose de 187.640 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 10 ans à 15 ans à compter du 27/10/2018, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 19 juillet 2018 (communiqué publié par le CMF en date du 11 octobre 2018).

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2021, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		12 842 767	12 801 373	-41 394	40,306	40,397	-
- ASS MAGHREBIA	26 036	1 444 998	1 663 258	218 260	5,237	5,249	0,579
- ATL	231 276	734027	420922	-313105	1,325	1,328	0,712
- BH	36 678	622507	344443	-278064	1,084	1,087	0,077
- ATTIJARI BANK	10 000	337828	304140	-33688	0,958	0,960	0,025
- BNA	49 000	566307	382249	-184058	1,204	1,206	0,077
- DELICE HOLDING	42 604	629834	636503	6669	2,004	2,009	0,078
- ESSOUKNA	60 000	287792	110460	-177332	0,348	0,349	1,188
- EURO-CYCLE	25 000	662846	801550	138704	2,524	2,529	0,281
- HANNIBAL LEASE	14 252	83571	41473	-42098	0,131	0,131	0,130
- SOTIPAPIER	25 000	142500	141400	-1100	0,445	0,446	0,089
- SAH	65 500	768030	728884	-39146	2,295	2,300	0,100
- ASSURANCE BH	28 729	837365	1 364628	527263	4,297	4,306	1,080
- SFBT	108 573	1031834	1977006	945172	6,225	6,239	0,044
- SOTRAPIL	20 000	245831	256900	11069	0,809	0,811	0,483
- SOTUVER	40 000	302013	291680	-10333	0,918	0,920	0,120
- SYPHAX	5 000	50000	5	-49995	-	-	
- STAR	6 000	912768	731940	-180828	2,305	2,310	0,260
- TPR	100 000	413182	430000	16818	1,354	1,357	0,200
- TUNIS-RE	310 473	2769534	2173932	-595602	6,845	6,860	1,552
Titres OPCVM :	2 400	249 307	255 533	6 226	0,805	0,806	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	2 400	249307	255533	6 226	0,805	0,806	-
Emprunts d'Etat :	18 010	16 407 110	17 276 652	869 542	54,396	54,519	-
- BTA à 6,30%-12/2023 sur 7 ans (*)	18 010	16 407 110	17 276 652	869 542	54,396	54,519	-
Total en Dinars		29 499 184	30 333 558	834 374	95,507	95,722	-

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2021, à 17 276 652DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortisse- ment cumulé de décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA à 6.30 12/2023 (7)	18 010	18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	809 858	17 216 968	59 684	17 276 652

ANS)

Total en DT	18 010 000	(1 602 890)	16 407 110	809 858	17 216 968	59 684	17 276 652
--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	----------------	-------------------	---------------	-------------------

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	1 833 708
Titres OPCVM	-
Entrées de titres (conversion de droits...)	484 629
BTA	-
Total en Dinars	2 318 337

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	1 085 856	1 170 750	84 894
Titres OPCVM	801 521	808 969	7 448
BTA	-	-	-
Sorties de titres (détachement de droits...)	484 629	-	-
Total en Dinars	2 372 006	1 979 719	92 342

NOTE N°3.2 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Compte courant de gestion	28 898	59 937
Sommes à l'encaissement	-	-
Total en Dinars	28 898	59 937

NOTE N°3.3 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Placements à terme :		1 390	1 390 000	1 398 349	4,413
- CPL 10-02-22100 J 8,24% (BNA)	8,24	310	310 000	313 303	0,989
- CPL 27-02-22100 J 8,24% (BNA)	8,24	175	175 000	176 327	0,556
- CPL 17-03-22100 J 8,25% (BNA)	8,25	800	800 000	803 472	2,535

- CPL 28-03-22100 J 8,25% (BNA)	8,25	105	105 000	105 247	0,332
Total en Dinars			1 390 000	1 398 349	4,413

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	31 951	30 907
Dépositaire (BNA)	15 975	15 453
Total en Dinars	47 926	46 360

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Honoraires à payer (CAC)	15 255	15 297
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 687	2 619
Sommes à régler	5 856	1450854
Total en Dinars	23 798	1 468 770

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital au début de l'exercice :	30 108 936	29 537 378
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 344 936	10 773 378
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	30 440 316	30 108 936

- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 344 936	10 773 378
- Frais de négociation de titres	-10 368	-49 211
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	249 406	736 133
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	92 342	-115 364
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des actions	505 190	170 800
Revenus des BTA	907 704	887 809
Revenus des titres OPCVM	39 050	21 565
Total en Dinars	1 451 944	1 080 174

NOTE N°4.2 : REVENUS DESPLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus des Bons de Trésor à court terme	32 454	221 413
Revenus des certificats de dépôt	-	2 262
Total en Dinars	32 454	223 675

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	125 644	121 568
Rémunération du Dépositaire	62 822	60 784
Total en Dinars	188 466	182 352

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Redevance CMF	31 410	30 391
Honoraires (CAC)	15 255	15 297
Impôts et taxes	105	90
Autres (frais de publication CMF...)	454	889
Total en Dinars	47 226	46 667

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	1 248 708	1 074 830
Résultat non distribuable (*)	331 380	571 558
Total en Dinars	1 580 088	1 646 388

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	249 406	736 133
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	92 342	-115 364
Frais de négociation de titres	-10 368	-49 211
Total en Dinars	331 380	571 558

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**5-1 DONNÉES PAR PART :**

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	7,911	6,949	10,439	19,295	7,434
Charges de gestion des placements	- 1,004	- 0,972	- 0,978	- 2,317	-0,898
Revenu net des placements	6,907	5,977	9,462	16,978	6,536

Autres charges	- 0,252	- 0,249	- 0,246	- 0,470	-0,183
Résultat d'exploitation	6,655	5,728	9,216	16,508	6,353
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-9,508	-
Sommes distribuables de l'exercice	6,655	5,728	9,216	6,999	6,353
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,329	3,923	-2,553	5,432	3,314
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,492	-0,615	-4,269	2,009	0,349
Frais de négociation de titres	-0,055	-0,262	-0,089	-0,244	-0,092
+/- Value/titre et frais de négociation	1,766	3,046	-6,912	7,197	3,571
Résultat net de l'exercice	8,421	8,774	2,305	23,705	9,924
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1,766	3,046	-6,912	7,197	3,571
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-4,154	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1,766	3,046	-6,912	3,043	3,571
Distribution de dividendes	5,728	9,216	-	-	-
Valeur liquidative	168,882	166,189	166,631	164,326	154,283

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,98%	3,54%	5,66%	4,28%	4,25%
Actif net moyen	31 402 950	30397319	30 578 417	72 375 665	68 781 840

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 125.644 DT au 31 décembre 2021.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 62.822 DT au 31 décembre 2021.